



Réunion Conseil Municipal

Vendredi 24 Mars 2017

Compte Rendu de Séance

Présents : 6

Excusés : 5 Martine MANCHON, Damien TROUILLOT, Philippe COULON, Jean-Luc VERNEREY et Michel JEANNOT.

Absents : 0

Le Président ouvre la séance à 20 h 00

Secrétaire de séance : Julien HENRIOT

Le Président donne lecture du dernier compte-rendu de séance en date du 17 Février 2017.

Ordre du jour

I Présentation opération rénovation éclairage public

Dans le cadre de l'opération TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte), le Maire présente par la Vidéo-projection, le diagnostic réalisé sur la commune par le bureau d'études « NOCTABENE ».

Le Maire expose ensuite:

Le constat du diagnostic sur la commune, révèle un parc d'éclairage public de 50 points lumineux et 6 armoires de commande.

- 3 armoires nécessitent un remplacement
- 98% des luminaires sont en mauvais état, voire vétustes.

Le président de séance réitère aux conseillers présents l'opportunité de ce projet porté par le PETR Doubs Central et le SYDED. Les membres sont favorables à poursuivre plus avant la procédure engagée, avec l'unanimité sur les délibérations présentées permettant le conventionnement pour l'AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage), ainsi que le groupement de commandes avec les partenaires cités plus haut.

Concernant le, chiffrage des travaux, il faut considérer les montants prévisionnels suivants :

- 600.00 € HT par point lumineux X 50 = 30 000.00 € HT
- 500.00 € de frais d'AMO + 6.00 € X 50 points lumineux = 800.00 € HT,
(sont compris dans ce dernier montant le remplacement ou l'installation d'horloges astronomiques).
Soit un montant total de 30 800.00 € HT.

Le montant global des subventions est de l'ordre de 80% du montant total HT.

II – Orientations budgétaires

Dans le cadre des orientations budgétaires déjà évoquées lors de la séance du 17/02/2017, le Maire réaffirme celles-ci avec principalement, les travaux d'investissement voirie retenus sur le « Chemin de Plenise ». Trois devis sont présentés, à savoir :

✓ Sté COLAS EST	=	28 445.50 € HT	soit	34 134.80 € TTC
✓ SAS CLIMENT	=	33 365.00 € HT	soit	40 038.00 € TTC
✓ SAS BONNEFOY	=	30 912.50 € HT	soit	37 095.00 € TTC

Le débat sur ces propositions, fait apparaître les éléments suivants à prendre en compte et les actions à conduire immédiatement :

- Réaliser ces travaux en concomitance avec des travaux d'aménagement prévus pour l'occasion par les dirigeants du GAEC GARNERET.
- Porter le choix mutuel sur l'entreprise la mieux disante capable d'assurer dans la réalisation des travaux la gestion des eaux de cour et de ruissellement du GAEC précité.
- Bien définir entre les deux parties, le domaine communal et le domaine privé.

Il est décidé de revoir les candidats, afin d'affiner certains aspects techniques et de coût, permettant de prendre la meilleure décision quant au prestataire final retenu.

Travaux accessibilité

Dans le cadre de l'Ad'AP, (Agenda d'Accessibilité Programmée), le Maire présente un devis de l'entreprise « ANGONIN Jean-Louis », sollicité pour l'aménagement d'un sanitaire adapté, pouvant accueillir une personne handicapée. Cette dépense s'élève à 1 710.38 € HT, soit 1 881.42 € TTC.

III – Préparation du budget 2017

Sur la proposition de Mr le Maire, exprimée lors de la dernière séance, Nelly, Martine et Julien ont manifesté leur intérêt de participer à la préparation du budget primitif 2017.

Celui-ci fera l'objet d'un vote lors du prochain conseil municipal d'Avril.

VI – Questions diverses

Information « Orange-France télécom » :

Courrier reçu en AR, nous informant que la cabine téléphonique située au centre du village, serait enlevée en cours d'année 2017.

Information connexe :

Implantation d'un « Schelter » par le SMIX THD, sur la commune de Pont les Moulins. Section C Parcelle 166. Mise en place d'un « Cube » de 7.5 m² pour accueillir les éléments actifs nécessaires pour le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble de la « Plaque Télécom » actuelle.

Prochaines échéances électorales :

Le Maire soumet d'ors et déjà de préparer les tours de garde pour les scrutins des 23 Avril et 7 Mai 2017 (Présidentielles), ainsi que les élections législatives des 11 & 18 Juin 2017.

Sachant que si l'heure d'ouverture ne change pas (8h00), il n'en est pas de même pour la fermeture qui sera à 19h00 au lieu de 18h00. Un planning sera envoyé à chacun des conseillers, afin d'organiser au mieux ces journées de scrutin.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 21 heures 45.